

de doute non plus que le Canada échappera à la ruine après la perte de cette somme énorme de \$6,000 par année.

Il out été heureux que ce bill eut été rédigé autrement. Je partage les sentiments de ceux qui disent que le bill, par la manière dont il est rédigé et l'exposé qu'il y est fait de la question, est de nature à provoquer l'opposition du député de Muskoka. Je l'admets et si le bill n'eut pas mentionné la société de Jésus, il eut été adopté sans opposition. Si l'argent avait été donné aux sulpiciens, ou à l'Université Laval, s'il avait été donné aux évêques des différents diocèses pour les fins de l'éducation supérieure, personne n'y aurait fait d'objection, personne n'y aurait fait attention; mais c'est précisément parce que les Jésuites ont un mauvais renom dans l'histoire écrite au point de vue protestant et parce que leur non est mentionné dans le bill que toutes ces protestations se sont produites.

Cette question n'est pas nouvelle. Bien des années avant la confédération, elle a été discutée dans le parlement et des arguments puissants ont été apportés contre la reconnaissance de la réclamation des biens des Jésuites, et l'animus de l'opposition ressort avec force des paroles prononcées dans cette circonstance par un digne membre de ce parlement, un bon grit soit dit en passant et qui, par exception, était aussi un homme très respectable et très honnête—qui rendit exactement le sentiment d'une partie du public. Ce discours eut beaucoup d'effets. Le voici: "M. l'orateur, je n'aime pas ces Jésuites." C'était là le sentiment public. Il y avait un préjugé contre les Jésuites et c'est ce même préjugé qui est cause de l'agitation actuelle.

Je ne puis que répéter que le gouvernement se serait rendu coupable d'un acte de tyrannie s'il avait désavoué l'acte. Convaincus comme nous le sommes de sa parfaite conformité aux attributions de la législature, et qu'il n'affecte en rien aucune autre partie des possessions de Sa Majesté, il n'existe rien qui nous justifierait d'intervenir, même d'après les principes rigides qui, au jugement de la gauche, régissent notre conduite. J'approuve le langage dont s'est servi l'honorable député de York-Nord (M. Mulock). Supposons que le bill eut été désavoué, M. Mercier en aurait retiré un grand avantage. Il serait devenu le champion de sa religion. La législature de Québec aurait été convoquée aussitôt après le désaveu du bill. Elle aurait adopté le bill à l'unanimité et l'aurait renvoyée ici. Qu'en serait-il résulté? Aucun gouvernement ne pourrait être formé en Canada, soit par moi-même, soit par l'honorable député qui a proposé la motion (M. O'Brien), soit par l'honorable chef de la gauche (M. Laurier) pour désavouer une loi comme celle-là.

Quelles auraient donc été les conséquences de ce désaveu? Il en aurait résulté de l'agitation, de la discorde et une guerre de race et de religion. Les intérêts les plus chers du pays se seraient trouvés en danger. Notre crédit aurait été ruiné à l'étranger et nos relations sociales en auraient souffert ici. Je ne puis trouver d'expressions pour dépeindre comme il convient les maux dont le pays aurait souffert si cette question, après avoir été agitée comme elle l'a été, eut entraîné une série de désaveux du bill.

QUELQUES DÉPUTÉS. Le vote.

SIR RICHARD CARTWRIGHT, (OXFORD S. RIDING)

Je comprends parfaitement l'impatience de ceux qui demandent le vote et je n'ai pas l'intention de retenir longtemps la chambre, mais je ne puis voter sur une question comme celle-là sans expliquer clairement les raisons qui me font agir. L'honorable premier ministre après un discours comme celui qu'il vient de prononcer, n'avait certainement pas raison d'accuser mon hon. ami le député de Québec Est (M. Laurier), d'avoir traité des questions étrangères au débat, surtout si l'on tient compte des digressions qu'il

s'est lu
plus le
homme
mieux
mieux
George
qu'un

Si
preuve
je n'ai
relatio
lu dan
asserti

Et
(M. La
inutile
respon
a eu re
Macke
bill de
par no
Durha
verneu
même,
à la pr
minist
constit
exacte
provin
Gouve
tructio

Si
Si
à prop
Si
passées

M.
Si
M.

Si
l'exem
objecti
1869 co
guider
Ma
perdu l
l'autre
à des p
prônés
nous so